

Paris, le 3 février 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mme Rachida DATI, ministre de la Culture, signe une charte en faveur de la promotion de l'apprentissage entre le ministère de la Culture et le Groupement des entreprises de restauration des Monuments Historiques (GMH), en présence de la fédération française du Bâtiment (FFB)

Ce lundi 3 février, Mme Rachida DATI, ministre de la Culture, a signé une charte en faveur de la promotion de l'apprentissage avec le Groupement des entreprises de restauration des Monuments Historiques (GMH) représenté par M. Thomas GEORGE, co-président du GMH, et en présence de M. Olivier SALLERON, président de la Fédération française du Bâtiment.

Alors que les métiers très spécialisés de la restauration du patrimoine appellent en général une dizaine d'années de formation afin que les compagnons soient au sommet de leur art, l'apprentissage est la clé de la transmission de ces savoir-faire.

Pour la première fois, les règlements de consultation des marchés publics de conservation et de restauration des monuments historiques incluront un critère social valorisant les entreprises qui démontrent, dans leur offre, leur capacité à accueillir et encadrer des apprentis. Ce critère représentera *a minima* 10% de la note finale.

Les opérateurs du ministère de la culture seront incités à faire de même.

Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Mél : service-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr